



Le goût des plantes

La ferme de plantes aromatiques
et médicinales de Guilers

CONTRAT - Mai 2024 - Octobre 2024
semaine 18 à semaine 43
6 livraisons (1 livraison / mois)
0 semaine d'absence



Le contrat est passé entre la ferme [le Goût des Plantes](#), représentée par Delphine Denis et Christophe Dumétier, agricultrices à Kerallan, 29820 Guilers, pour l'approvisionnement mensuel en tisane, sirop, pesto et aromate et l'adhérent.e de l'AMAP :

Mr-Mme

Demeurant à

Tél.....Mél :.....@.....

✓ DURÉE DU CONTRAT :

Début : **03/05/24** - Fin : **25/10/24**

soit 6 livraisons (1 livraison le 1^{er} vendredi de chaque mois).

✓ CONTACT :

Ferme le Goût des Plantes : legoutdesplantes@caramail.fr Tel : 06 82 40 84 89

✓ DISTRIBUTIONS :

Le vendredi de **17h30 à 19h30** à La ferme de Messouflin, 29810 Ploumoguier.

Lors de la distribution, les parents doivent assurer la surveillance de leurs enfants.

✓ PÉRIODE D'ESSAI :

Les 2 premiers mois sont considérés comme période d'essai, pendant laquelle l'adhérent.e peut décider de rompre le contrat. En cas de résiliation hors de la période d'essai de la part de l'adhérent.e , aucun remboursement ne sera effectué pour la période engagée.

✓ LES PRODUCTEURICES s'engagent à :

- fournir la liste des productions et donner une information régulière sur les élevages ou les cultures et la situation de la ferme.
- fournir chaque semaine une « part de la récolte » ou panier, calculée pour convenir aux tailles prédéfinies.

✓ LE/LA CONSOMMATEURICE s'engage à :

- venir retirer sa commande sur le lieu de distribution, dans les horaires impartis ou à le faire récupérer par une personne de son choix.
- effectuer au minimum deux permanences sur la période du contrat.
- régler la totalité du montant de la saison par chèques et selon les modalités ci-après.
- garantir la juste rémunération du travail du producteur incluse dans le prix du panier
- partager les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles.

✓ **ABSENCE :**

En cas d'impossibilité, d'absence non programmée ou de départ définitif de l'AMAP, l'adhérent.e prévient impérativement Delphine par mail deux semaines à l'avance.

Le panier ne sera pas reprogrammé, il sera donc perdu.

✓ **REPORT OU ANNULATION DE DISTRIBUTIONS par les producteurices :**

0 semaine d'absence des producteurices.

✓ **ABSENCES PROGRAMMÉES PAR L'ADHERENT.E, préciser les dates :**

.....

✓ **CONTRAT**

Notre façon de travailler et nos produits sont expliqués sur notre site internet : legoutdesplantes.fr.

Différents type de contrats sont possibles, vous pouvez ne choisir qu'un produit ou composer avec plusieurs produits. *Par exemple prendre 2 contrats tisane (car une par mois cela n'est pas assez!), 1 contrat sirop et 1 aromate comme vous voulez.*

Nous choisissons les produits en fonction de la saison et de nos stocks mais nous pouvons nous adapter aussi si certains ne veulent que de la tisane sommeil et jamais de tisane drainante ou si vous aimez tout sauf la menthe ... Cela sera à préciser sur votre contrat ou par mail.

- **Contrat tisane** : une tisane par mois choisie par le producteur selon la saison et ce qui est dispo.
=> 3,8€ le sachet de 25gr, **soit 22,8€ pour 6 mois**
- **Contrat sirop** : un sirop par mois choisi par le producteur selon la saison et ce qui est dispo.
(vous récupérez 1€ de consigne par bouteille, soit au marché de St-Renan, en biocoop ou en fin de contrat semestriel) .=> 6€ la bouteille de 33cl, **soit 36€ pour 6 mois**
- **Contrat pesto** : => 4€ le pot de 80gr, soit **24€ pour 6 mois**
- **Contrats aromate**: 1 aromate par mois choisi par le producteur selon la saison et ce qui est dispo. Pots en verre de 12gr à 25gr selon les plantes => 3,5€ le pot, **soit 21€ pour 6 mois**
- **Contrat découverte** : 1 produit différent chaque mois choisi par le producteur parmi : 1 sel aux plantes, 1 aromate, 1 tisane, 1 sirop, 1 sucre aux fleur et 1 pesto => **pour les 6 mois : 22,1€**

✓ PAIEMENT

Paiement par chèque à l'ordre de « Le goût des plantes » et envoyer à l'adresse suivante : Kerallan, 29820 Guilers. Mettre le nom et prénom de l'adhérent au dos du chèque.

Échéancier

1 chèque de€
 2 chèques égaux de€
 3 chèques égaux de€

Soit un montant total de : € pour 6 mois de distribution

Les producteurices déclarent avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirment leur engagement envers les consommateurices pour le respect des principes de production et de distribution en AMAP.

L'adhérent.e déclare avoir pris connaissance des obligations qui lui incombent et confirme son engagement au titre de ce contrat envers les producteurices et dans le respect des règles d'organisation collective de l'AMAP.

Je/elle déclare être à jour de sa cotisation à l'AMAP et avoir pris connaissance de la charte de l'AMAPLOUM.

Date

Signature adhérent.e

Signature producteurice